

Décision n° 2024/10
relative à l'accréditation de
École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon
Sigle :	CPE Lyon
Type :	Privé, labellisé EESPIG
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Villeurbanne

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accréditation

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2022/12, n° 2020/04-07

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie NF (Nouvelle formation) : Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Biotechnologies et génie des procédés biologiques, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
--

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon ;
- Vu le rapport établi par Hervé DEVRED (expert auprès de la CTI et rapporteur principal), Joël MOREAU (expert auprès de la CTI et co-rapporteur), Bruno CARDINAUD (expert auprès de la CTI), Abdelali KAAOUACHI (expert international auprès de la CTI), Alexandre LENGART (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 octobre 2024 ;
- Entendus Mesdames et Messieurs Gérard PIGNAULT, directeur, Heidi BOHNERT, directrice des relations internationales, Florence GAULTIER, directrice des études, Abdelkader SELMI, responsable de la majeure sciences du vivant biotechnologies.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Biotechnologies et génie des procédés biologiques	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon, spécialité Biotechnologies et génie des procédés biologiques	Formation continue	2025	2025-2026	restreinte

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Mettre en place une démarche d'amélioration continue aboutie permettant notamment la mesure de la satisfaction des parties prenantes ;
- Poursuivre et faire aboutir la démarche compétences ;
- Finaliser les plans d'actions visant à répondre aux recommandations antérieures de la CTI ;
- Maintenir un taux d'encadrement conforme aux préconisations de R&O.

Pour la spécialité

- Mettre en place un recrutement des étudiants adapté aux ambitions de la formation ;
- Assurer la promotion de la nouvelle formation auprès des candidats internationaux afin de développer la mobilité internationale entrante.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Sandra THERY, Rémy THIBAUD, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Le rapporteur principal
Hervé DEVRED



Le secrétaire greffier
MADrancourt

La présidente
Claire PEYRATOUT

